



**HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2021-112

PUBLIÉ LE 20 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne /**

87-2021-09-20-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne en matière d'ordonnancement secondaire (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne

87-2021-09-20-00001

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne en matière d'ordonnancement secondaire

**VU** le code des marchés publics ;

**VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée, relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

**VU** le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

**VU** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Marie Pierre MULLER directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de M<sup>me</sup> Nathalie ROUDIER directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne ;

**VU** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 20 juillet 2021 portant nomination de M. Franck BUFFEL directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 87-2021-31-00003 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Mme Marie Pierre MULLER, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne en matière d'ordonnancement secondaire.

## ARRÊTE

**Article premier** : En application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans les limites fixées dans ses articles 3 et 4 et dans la limite des attributions qui leur sont confiées, il est donné subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne dont les noms suivent :

- Mme Nathalie ROUDIER, directrice départementale adjointe,
- M. Franck BUFFEL, directeur départemental adjoint,
- Mme Patricia VIALE, cheffe du service logement, hébergement, personnes vulnérables,
- Mme Jocelyne COLIN, adjointe à la cheffe du service logement, hébergement, personnes vulnérables,
- M. Hubert GANGLOFF, chef du service insertion, accès à l'emploi et politique de la ville,
- Mme Séverine DUMAZOT, adjointe au chef du service insertion, accès à l'emploi et politique de la ville,
- Mme Anne BEUREL, cheffe du service santé et protection animales et environnement,
- Mme Corinne STIEVENART, adjointe à la cheffe du service santé et protection animales et environnement,
- Mme Christine DELORD, cheffe du service sécurité sanitaire des aliments,
- Mme Sandra ROUZES, adjointe à la cheffe du service sécurité sanitaire des aliments,
- M. Gaël POUYADOU, chef du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Mme Séverine JARRY, adjointe au chef du service concurrence, consommation et répression des fraudes.

**Article 2** : Il est donné subdélégation de signature en tant que saisisseur et valideur chorus formulaire aux agents dont les noms suivent :

- Mme Céline CHASTIN,
- Mme Patricia DUSSOUBS,
- Mme Marie-Véronique LAPLAUD
- Mme Emilie PIGOT.

**Article 3** : L'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2021 n° 87-2021-07-01-00010 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

**Article 4** : Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Article 5** : Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**Article 6** : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Haute-Vienne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le 20 septembre 2021

La directrice

Marie Pierre MULLER